

# La stevia autorisée en France

[www.eco-sapiens.com](http://www.eco-sapiens.com)

aboneobio

---

La France vient d'autoriser l'utilisation et la commercialisation pendant deux ans de l'édulcorant issu de la plante *Stevia rebaudiana*, dont le pouvoir sucrant est 200 fois supérieur à celui du sucre.

La stévia est un édulcorant naturel qui permet de sucrer sans recours aux édulcorants chimiques, tant décriés (aspartame, ...). La France a autorisé sa mise sur le marché après plusieurs années de lutte, notamment par **Guayapi Tropical**, attaqué pour la commercialisation de la Stévia en avril 2008.

Désormais, la commercialisation de la Stévia (nom de code : Rebaudioside A) est désormais parfaitement légale, depuis la publication d'un arrêté ministériel ce dimanche 6 septembre 2009 et après un avis favorable émis en juin 2009 de l'Agence française pour la sécurité sanitaire des aliments (Afssa). Doté d'un pouvoir édulcorant nettement plus élevé que celui du sucre raffiné (en poudre blanche de 100 à 300 fois, et en feuilles séchées de 10 à 15 fois) la stévia a l'avantage de n'avoir aucune calorie. Idéal pour le régime !

C'est une première en Europe et les gros industriels du secteur ( Cargill, Wesco, Coca cola, ...) sont déjà sur les rails, car les enjeux financiers sont colossaux : **la Stévia est commercialisée au Japon depuis plus de trente ans** avec déjà 40 % de part de marché mais aussi en Chine, Australie, Brésil.

Le marché mondial des édulcorants serait d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires dont 250 millions d'euros en Europe. A suivre dans nos rayons de prochaines boissons sucrées à base de cet édulcorant naturel... mais de préférence choisissez le bio certes mais aussi issu du commerce équitable !